



## Quel est le préavis d'un cdi??

Par **adrien\_old**, le **25/07/2007** à **16:39**

bonjour, rnje suis employé dans le cadre d'une entreprise hotellerie-residence de tourisme,mon statut est de niveau 3,echellon 1,et mon ancienneté dans l'entreprise(contrat saisonnier+cdi compris) est de 7 mois;Mon employeur pense que le preavis de démission est de 1 mois,alors que une conseillere pense qu'il est de 15 jours dans mon cas! rnPourriez vous m'indiquer clairement la durée de mon preavis,j'ai besoin de me libérer rapidement. rnmerci a tous ceux qui se donne la peine de repondre aux questions juridique...

Par **Jurigaby**, le **26/07/2007** à **14:44**

Bonjour.rnrnIL faut tout simplement regarder dans votre convention collective.rnPersonnellement, je n'ai aps ce type de conventions chez moi, malheureusement..